

21 août 2023

Courrier à l'attention des parents, ou responsables légaux

Madame,
Monsieur,

Afin d'améliorer la couverture vaccinale chez les filles et les garçons et à la suite de l'annonce du Président de la République du 28 février 2023, une campagne nationale de vaccination contre les infections à papillomavirus humains (HPV) en milieu scolaire, sera déployée annuellement en France à partir de la rentrée scolaire 2023-2024.

La vaccination contre les HPV en milieu scolaire est un des leviers les plus efficaces pour augmenter la couverture vaccinale, comme l'ont démontré les campagnes de vaccination menées au Royaume-Uni, en Suède ou en Australie avec des taux de couverture vaccinale supérieurs à 80%. Dans notre pays, des expérimentations régionales de vaccination à l'école ont montré leur efficacité, ce qui permet de mettre en place une généralisation visant à **prévenir jusqu'à 90% des infections HPV à l'origine des lésions précancéreuses et/ou des cancers des organes génitaux féminin et masculin.**

En France, la vaccination contre les infections HPV a été recommandée chez les filles en 2007 et chez les garçons en 2021. Elle repose sur un schéma vaccinal à deux doses de Gardasil 9® chez les jeunes de 11 à 14 ans.

En Occitanie, en 2022, la couverture vaccinale contre les infections à HPV était de 45 % pour une dose chez les filles âgées de 15 ans et 40 % pour le schéma complet chez les filles âgées de 16 ans. La vaccination pour la première dose chez les jeunes filles de 15 ans nées en 2007 a augmenté de 5 points par rapport à celles nées en 2006. Chez les jeunes garçons, la couverture vaccinale est de 12 % pour la première dose à 15 ans versus 8 % en 2021.

Ainsi, **il sera proposé à tous les élèves des classes de cinquième d'être vaccinés avec deux doses de vaccins à six mois d'intervalle, pendant l'année scolaire 2023-2024.** La vaccination sera réalisée dans le collège par des équipes de professionnels de santé issues, notamment, des centres de vaccination. **Cette vaccination sera gratuite.**

Par ailleurs, si vous le souhaitez, il vous est proposé de procéder au rattrapage des autres vaccinations pour cette tranche d'âge, plusieurs vaccins pouvant être administrés au cours d'une même séance de vaccination.

L'autorisation des deux parents est demandée. Vous pourrez donner votre accord en remplissant le formulaire en ligne via le lien <https://occitanie.campagnehpv.fr/> avant le 22 septembre 2023.

Vous serez informés des modalités d'organisation de cette campagne de vaccination dans le collège de votre enfant dans le courant du mois de septembre prochain.

Le jour de la vaccination, les enfants autorisés à être vaccinés par leurs parents, ou la personne détentrice de l'autorité parentale, devront être munis de leur carnet santé ou de vaccination, et de leur carnet de correspondance.

Didier Jaffre



Sophie Béjean



Mostafa Fourar

